FORMATION RÉGLEMENTAIRE

CONSEILLER FUNÉRAIRE

OBJECTIFS

Au terme d'une formation théorique de 140 heures et d'un stage pratique de 140 heures, le stagiaire devra se présenter à l'examen en vue de l'obtention du diplôme prévu par la réglementation.
Le conseiller/assistant funéraire assure de manière autonome la réception et l'accueil des familles, la vente de prestations d'obsèques, la réalisation des démarches, la coordination des différents intervenants à la prestation. Il assume la responsabilité du bon déroulement des obsèques dans le cadre des moyens qui lui sont attribués par le chef d'entreprise.

COMPÉTENCES – CAPACITÉS ATTESTÉES

- Accueillir et mener un entretien avec la famille et les proches
- Identifier et réaliser les démarches administratives nécessaires au bon déroulement des obsèques
- Organiser les obsèques
- Conseiller la famille en mettant en œuvre la réglementation
- Concevoir, expliquer et animer une cérémonie d'obsèques
- Vendre des produits et services funéraires
- Adapter son comportement à la déontologie de la profession et aux situations relationnelles avec une famille en deuil, informer et conseiller les familles avec précision et honnêteté sur l'organisation des obsèques
- Organiser et coordonner son activité au sein d'une équipe et traiter les informations nécessaires

PUBLIC

Les agents qui concluent l'organisation et les conditions de la prestation funéraire dans son ensemble directement avec la famille : assistant funéraire, conseiller funéraire, "régleur"

CONTENU

Le contenu de cette formation répond aux exigences réglementaires telles que définies par les décrets d'application des lois 93-23 et 2008-1350

- **Explication détaillée de la législation, réglementation funéraire (35 heures) :**
  - Les règles applicables aux opérations funéraires
  - Les contentieux liés à l'organisation des funérailles
  - Information des familles, notion de service public, délais légaux, concessions et cimetières, notion de droit des familles
  - Règles applicables au transport de corps international
- **Hygiène et sécurité (7 heures) :**
  - Les équipements et les règles de protection
  - Les gestes et postures
  - DASRI et AES
- **Psychologie et sociologie du deuil (14 heures) :**
  - Les grandes étapes du deuil
  - Les deuils particuliers
  - Savoir être
- **Pratiques et rites funéraires (14 heures) :**
  - Les rites funéraires civils et religieux
  - Les règles de protocoles
  - Savoir-être et attitude face aux familles endeuillées

École de Funétique®
02.51.37.28.88
contact@ecole-funetique.fr
www.ecole-funetique.fr

- **Conception et animation d'une cérémonie (14 heures) :**
  - Les lieux et équipements
  - La prise de parole en public
  - La préparation / rédaction d'une cérémonie
  - L'application des règles de protocole
- **Encadrement d'une équipe (7 heures) :**
  - Les techniques de management
  - Les styles de management
  - La délégation
  - La motivation
- **Produits, services et conseils à la vente (35 heures) :**
  - La présentation des produits
  - L'identification des besoins et des attentes des clients/famille
  - Rédaction d'avis d'obsèques
- **Connaissances administratives générales (7 heures) :**
  - L'organisation et le fonctionnement des institutions administratives
- **Réglementation commerciale (7 heures) :**
  - Le droit de la consommation

DURÉE : 140 heures de théorie + 140 heures de stage pratique en entreprise

MOYENS – MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique de fond :
  - F.O.A.D constituée d'exposés appuyés sur des supports de pages vidéo, des quiz et des supports papier : concerne la législation funéraire, l'hygiène et la sécurité, le droit de la consommation, l'information du public et les connaissances administratives générales. Pour une durée de 42 heures.
- Formation présentielle de 98 heures en cours collectif pour le cérémonial, le management et la psychologie du deuil, produits et services à la vente.
- Cas pratiques appuyés sur des jeux de rôle enregistrés en vidéo et commentés en groupe
- Cas pratiques sur l'ensemble des matières enseignées. Exemples type, travaux pratiques
- Préparation au QCM et à l'examen
- Salle de formation réservée pour l'ensemble de la formation présentielle, équipée de paperboard et vidéoprojecteur
- Une feuille d'émargement sera faite signée en fin de formation et une attestation de formation sera délivrée
- Livret de suivi pour le stage en entreprise
- Visite de cimetière, crématorium et d'une entreprise de pompes funèbres
- Supports papier et informatique remis à l'issue de la formation

PRÉREQUIS

Pas de prérequis

ASSISTANCE TECHNIQUE & PÉDAGOGIQUE

contact@ecole-funetique.fr

ACCESSIBILITÉ :

Établissements type ERP permettant accessibilité des handicapés
Référent handicap : handicap@ecole-funetique.fr

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Évaluations intermédiaires FOAD ou écrites après chaque module à distance ou présentiel
- Formation sanctionnée par le diplôme d'État, reconnaissance convention collective des pompes funèbres.

L'examen théorique sanctionnant le diplôme de Conseiller Funéraire est constitué d'un questionnaire à choix multiples (QCM) ou à réponses courtes. Il contient 80 questions au minimum pour l'ensemble des matières et comporte au minimum 8 questions pour chacune des matières. Le seuil d'admissibilité à l'épreuve écrite est une note de 12/20.

L'épreuve orale consiste quant à elle en un entretien individuel, d'une durée minimum de 20 minutes, et vise à évaluer la capacité du candidat à exercer la profession. L'évaluation orale s'appuie sur un rapport de stage de 1 à 3 pages rédigé par le candidat à l'issue de sa formation pratique. La note éliminatoire est 5/20.

La durée du stage pratique est de 140h, Le stagiaire devra obligatoirement participer à au moins 10 activités parmi celles citées dans le livret de suivi du candidat.

La note finale attribuée à chaque candidat résulte de l'agrégation des notes obtenues aux épreuves théoriques (écrit et oral) et à l'évaluation de la formation pratique, après application de la pondération suivante :

- Épreuve théorique écrite : 50 % de la note finale
- Épreuve théorique orale : 30 % de la note finale
- Évaluation de la formation pratique (grâce au livret de suivi de stage) : 20 % de la note finale

Documents de références :
Décret 2020-648 du 27 mai 2020 / Arrêté du 27 mai 2020 / Entrée en vigueur le 1er Novembre 2020

MOYENS D'ENCADREMENT

Vis-à-vis du participant :

- Livret de suivi pour le stage en entreprise
- Règlement intérieur
- Évaluation à chaud après chaque module de formation
- Suivi de l'apprenant jusqu'à 6 mois après l'obtention du diplôme
- Suivi en continu sur la plateforme e-learning pour la partie FOAD
- Accompagnement par téléphone à distance

Vis-à-vis des formateurs :

- Transmission du déroulé pédagogique
- Point en amont de la formation avec restitution du besoin client
- Point en fin de journée de formation, recueil des impressions, régulation sur les autres journées en fonction de l'évolution pédagogique. Amélioration des points soulevés si nécessaires.
- « guide des formateurs » : Évaluations individuelles en fin de module de formation, recueil des impressions, régulation sur les autres journées en fonction de l'évolution pédagogique
- Débriefing sur l'analyse et proposition de modification si nécessaire

RÉFÉRENCES RNCP :

- N° de fiche : RNCP36840
- Libellé de la certification : Conseiller funéraire et assimilé
- Date d'échéance de l'enregistrement : 16-09-2027
- Certificateur : Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer
- Formacode : 42057 - Service funéraire